

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessie Bérubé	Numéro de permis 2018368	Date d'inspection Le 26 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie les Farfelues		Numéro de téléphone (506) 253-9924	
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	19 sept. 2022	
Commentaires : La remplaçante est inscrite à la première partie en ligne et le formateur viendra sur place faire l'évaluation lorsqu'elle sera prête. La preuve de réussite sera envoyée à l'inspectrice.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	29 juil. 2022	26 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	19 sept. 2022	
Commentaires : Le certificat ou la preuve de réussite du cours devra être ajoutée au dossier de la remplaçante.			

### Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection.
- Une preuve que la remplaçante a réussie avec succès la formation de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) devra être envoyée à l'inspectrice.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par  
Janel Aubut

---

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 août 2022

---

Date

original signé par  
Jessie Bérubée

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 août 2022

---

Date